



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

CP de PERPIGNAN



CORONAVIRUS, STADE 3 ACTIVITES et PERSONNES EXTERIEURES

Ce samedi 14 Mars 2020, la France vient d'être positionnée en Stade 3 concernant l'épidémie de Covid-19 qui frappe l'Europe et notre Pays.

Qu'en est-il de la situation locale du CP de Perpignan ?

Dimanche à 7h00 du matin, le Directeur est venu à la rencontre des agents (service de nuit et service de jour) tous rassemblés dans la cour d'honneur.

Le Chef d'établissement a commencé par un discours introductif précisant qu'il était dans l'attente d'une nouvelle note DAP précisant les modalités du « Stade 3 » faisant suite aux nouvelles annonces de confinement de la population par le 1^{er} Ministre la veille au soir. Il a poursuivi en stipulant que les fouilles par palpation systématiques à la sortie des promenades étaient suspendues pour créer cette éloignement entre les personnes (personnel / détenu). L'application de l'art15 pour les fouilles à corps reste quand à lui d'actualité.

La frilosité du Chef d'établissement à ne pas vouloir suspendre des activités auxquelles peuvent prétendre la population pénale pour ne conserver uniquement les promenades et les parloirs avec mesures strictes d'hygiène, n'a pu être acceptée. La crainte du scénario italien embarrasse le Directeur. Le SPS lui a affiché clairement son positionnement et a rappelé que l'on venait de dépasser le stade des « affichettes » des mesures préventives ! Déjà, le Stade 2 devrait s'appliquer strictement avec des mesures effectives en matière d'hygiène depuis vendredi 13 mars 2020.

En effet, la Direction locale de Perpignan, sans nouvelle consigne contraignant à des mesures beaucoup plus drastiques, persisterait à vouloir maintenir toutes les activités à destination des détenus.

Même si les Parloirs Famille sont un sujet sensible, il y a lieu pour le SPS, **à défaut de les suspendre (ce qui devrait pourtant être la règle de bon sens)**, de les encadrer rapidement et d'y appliquer toutes les mesures barrières de lutte contre la transmission du Virus, des familles aux détenus et au personnel encore une fois en première ligne ; et ce dès mardi 17 mars.

Toutes autres activités superflues, ainsi que celles autorisant l'accès d'intervenants (enseignants, aumôniers, visiteurs de prisons etc...) doivent être suspendues immédiatement et jusqu'à nouvel ordre.

Seuls, la Promenade quotidienne et l'accès au Parloir avec 1 seul membre de la famille doit être éventuellement maintenue. Les Parloirs doivent concentrer tous les efforts d'attention de lutte pour prévenir l'intrusion du Virus.

Le SPS a exigé une désinfection par lavage de mains à l'entrée comme à la sortie des boîtes ou des locaux.

Le nettoyage des surfaces entre chaque tours de parloir doit être aussi systématiquement assuré ! Soit en réduisant le temps de parloir de quelques minutes, soit en annulant le tour central permettant de laisser le temps pour pratiquer cette mesure rigoureusement de désinfection.

Le SPS a demandé au Directeur de classer le nombre d'auxiliaires nécessaires dévolus à cette tâche. Au Chef d'établissement de s'assurer que le secteur parloir bénéficiera d'une ventilation suffisante par renouvellement efficace de l'air entre chaque Tour.

La salle d'attente entrée parloir dispose d'un point d'eau pour les visiteurs. Il faut utiliser cette possibilité de proposer le lavage des mains aux familles (mesure phare dans les bonnes pratiques pour lutter contre cette épidémie). Du côté détenus, il serait également urgent de réfléchir à la mise en œuvre de cette pratique avant que ceux-ci ne contaminent l'ensemble des grilles et des portes lorsqu'ils retournent vers leur cellule.

Par tous moyens et communiqués avec massive diffusion : il semble aussi évident de sensibiliser, avec l'aide des CPIP notamment, la Population Pénale sur sa responsabilité et les risques qu'elle fait courir en ne limitant pas leur prise de RDV Parloir. Par mesures préventives, les familles devraient être invitées, sans délai, à cette tendance en évitant de se présenter avec des personnes vulnérables comme les enfants, vecteur fort de l'épidémie.

Enfin, le stock de masques FFP2 doit être tenu à disposition du personnel sur ce secteur et au greffe, même si l'établissement ne dispose que de 500 masques et d'un stock très faible de solution hydro alcoolique.

Le SPS aura insisté à nouveau sur la nécessité de créer un sas sanitaire de 14 jours pour tous les arrivants.

D'office, un chemin sanitaire pour les arrivants :

1^{er} Le port d'un masque FFP2 pour le Surveillant accueillant au greffe et au QA.

2^{ème} Prise systématique de la température du détenu à son arrivée dans l'établissement. Cette mesure ne fera pas tout, mais serait une assurance complémentaire.

3^{ème} Entretiens avec un médecin en vue d'identification des symptômes et par questionnement de la personne détenue.

4^e Une mise en isolement sanitaire durant 14 jours (le temps éventuel d'incubation du virus) pour tous les arrivants pour ensuite un dispatch entre détenus infectés et détenus sains.

*L'aumônier s'est présenté à l'établissement et a informé le Directeur (qui hésitait quelques minutes plutôt à annuler le culte) que la messe ne se tiendrait pas en ce dimanche et jusqu'à nouvel ordre. Voilà un bel exemple à suivre.

**Si ces étapes ne sont déjà pas opérationnelles :
Inutile de se rassurer sur l'issue et le résultat de cette crise !**

Le 15 Dimanche 15 Mars 2020,

Le Bureau local SPS de Perpignan

Nicolas FRANCOIS

***LE Syndicat 100% Surveillants !
Le SPS, l'évidence Syndicale !!!***